

République Française
Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon

Commune
LE MONETIER LES BAINS 05220

N°018/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation : **06 mars 2025**

Date d'affichage : **13 mars 2025**

L'an deux mil vingt-cinq,
Le 12 mars à 18 heures 30

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Marie REY, Maire

Etaient présents :

Jean-Marie REY, Maire
Fabrice LOISEAU, Muriel PAYAN, Alexandre GOUEL, Margot MERLE, adjoints
Marielle BOY, Jean-Michel BRUNET, Pierre SAVOLDELLI formant la majorité des membres en exercice

Procurations :

Yveline CORDIER à Margot MERLE
Jean-Baptiste CRAFFK à Muriel PAYAN

Absentes :

Violaine PIQUET-GAUTHIER, Gabrielle GUIBERT, Lisa FAURE

Margot MERLE a été élue secrétaire

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE	:	13
PRESENTS	:	8
VOTANTS	:	10

OBJET : BUDGETS PRIMITIFS 2025 : COMMUNE – REGIE DES GRANDS BAINS - SERVICE DE L'EAU - CAMPING - REGIE DES TRANSPORTS – PICO-CENTRALE DU TABUC

VU les Commissions des Finances des 5 février et 4 mars 2025 ;

VU la présentation des budgets primitifs 2025 en Bureau Municipal du 5 mars 2025 ;

VU la convocation à la présente séance du conseil municipal adressée aux conseillers municipaux en date du 6 mars 2025 ;

VU les dispositions de l'article L.1612-2 et L.5217-10-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif aux dates du vote des budgets primitifs des communes ;

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les Budgets Primitifs 2025 comme annexés à la présente, votés par chapitres.

Monsieur le Maire indique que conformément aux dispositions de l'article R.2221-81 du Code Général des Collectivités Territoriales, la mise à disposition de biens appartenant à la commune et de personnels municipaux doivent être portés en dépenses aux différents budgets et en recettes au budget communal :

- À ce titre, et comme lors du vote des budgets depuis 2019, la mise à disposition des installations d'approvisionnement en eau chaude naturelle (hors forage), permettant aux Grands Bains d'assurer le remplissage des bassins, leur maintien en température, le chauffage du bâtiment et de l'eau chaude sanitaire grâce à la récupération de chaleur, sera refacturée sur le budget 2025 au titre de l'année 2024.

Cette refacturation est calculée en fonction des thermies de chaleur effectivement récupérées par les Grands Bains sur la totalité du débit d'eau chaude acheminée soit :

Degrés de chaleur récupérés en °C x débit/h x 24 h x 365 jours x 1,16 (conversion en kw/h) = thermies/an x prix du marché en Mw/h

Le nombre de thermies récupérées étant une variable de la refacturation susceptible d'évoluer à la hausse au regard du programme d'optimisation énergétique actuellement mené aux Grands Bains dans l'optique d'une meilleure autonomie énergétique. Il est établi par notre ingénieur conseil à 5°C linéaires.

- La mise à disposition de personnel et sa refacturation entre le budget principal et les budgets annexes se fait de la manière suivante :
 - 100% du salaire du Directeur des Grands Bains
 - 1/3 du salaire de la gestionnaire comptable au profit de la régie des Grands Bains
 - 100% du salaire des agents techniques affectés au camping municipal
 - 1/3 du salaire de l'agent technique affecté au service de l'eau
 - 50% du salaire de l'agent technique affecté au transport scolaire
 - Au prorata du nombre d'heures effectuées par les agents affectés au CCAS pour le portage des repas à domicile et l'aide à domicile
- Les assurances et taxes foncières des bâtiments seront refacturés au prorata de la surface sauf si directement imputable en fonction des données à disposition

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré **et à l'unanimité** :

ADOpte les Budgets Primitifs 2025 de la Commune, de la Régie des Grands Bains, du service de l'eau, du Camping municipal, de la Régie des Transports, du Centre Communal d'Action Sociale et de la Pico-centrale du Tabuc.

VALIDE le mécanisme de refacturation de la mise à disposition de biens et ses modalités d'évolution ainsi que présenté.

DECIDE d'inscrire au budget de la Commune une subvention de 16 069,62€ à verser sur le budget du CCAS.

PRECISE que le budget de la pico centrale est voté en suréquilibre dans sa section d'investissement.

BUDGETS PRIMITIFS 2025

Pour la commune

		Restes à réaliser	Propositions nouvelles	Total crédits 2025
Fonctionnement	Dépenses		5 222 145,16€	5 222 145,16€
	Recettes		5 222 145,16€	5 222 145,16€
Investissement	Dépenses	547 629,34€	3 063 150,94€	3 610 780,28€
	Recettes	995 153,12€	2 615 627,16€	3 610 780,28€
TOTAL				8 832 925,44€

Pour la Régie des Grands Bains

		Restes à réaliser	Propositions nouvelles	Total crédits 2024
Fonctionnement	Dépenses		6 123 117,90€	6 123 117,90€
	Recettes		6 123 117,90€	6 123 117,90€
Investissement	Dépenses	254 700,55€	5 864 155,67€	6 118 856,22€
	Recettes		6 118 856,22€	6 118 856,22€
TOTAL				12 241 974,12€

Pour le service de l'eau

		Restes à réaliser	Propositions nouvelles	Total crédits 2025
Fonctionnement	Dépenses		676 031,11€	676 031,11€
	Recettes		676 031,11€	676 031,11€
Investissement	Dépenses	216 149,44€	450 571,64€	666 721,08€
	Recettes		666 721,08€	666 721,08€
TOTAL				1 342 752,19€

Pour le Camping Les 2 glaciers

		Restes à réaliser	Propositions nouvelles	Total crédits 2025
Fonctionnement	Dépenses		152 510,04€	152 510,04€
	Recettes		152 510,04€	152 510,04€
Investissement	Dépenses	73 000,00€	629 351,28€	702 351,28€
	Recettes		702 351,28€	702 351,28€
TOTAL				854 861,32€

Pour la Régie des Transports

		Restes à réaliser	Propositions nouvelles	Total crédits 2025
Fonctionnement	Dépenses		47 759,15€	47 759,15€
	Recettes		47 759,15€	47 759,15€
TOTAL				47 759,15€

Pour la Pico-centrale du Tabuc

		Restes à réaliser	Propositions nouvelles	Total 2025 crédits
Fonctionnement	Dépenses		396 965,59€	396 965,59€
	Recettes		396 965,59€	396 965,59€
Investissement	Dépenses	95 725,00€	487 461,18€	583 186,18€
	Recettes		583 186,18€	583 186,18€
TOTAL				980 151,77€

Total général = 24 300 423,99€

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Le Maire,

Jean-Marie REY



La secrétaire de séance

Margot MERLE